

CEIDF - MENTIONS DE COMPARUTION

NOTICE EXPLICATIVE

Les entreprises doivent faire figurer sur les documents commerciaux qu'elles adressent aux tiers, des mentions, obligatoires ou bien d'usage, sous peine de sanctions ([art. R. 123-237](#), [art. R. 123-238](#) du Code de commerce).

Mentionner l'identité du représentant de la Caisse d'Epargne habilité à signer le contrat. Il s'agit, soit du président du directoire (habilité par la loi à représenter la Caisse d'Epargne à l'égard des tiers), soit d'un membre du directoire (titulaire d'une délégation de pouvoirs donnée par le président du directoire, avec faculté de subdéléguer), soit encore d'une personne spécialement habilitée à cet effet (délégation de signature).

La notification destinée à une personne morale de droit privé est faite « au lieu de son établissement » (art. 690 CPC). À défaut d'un tel lieu, elle doit être faite « en la personne de l'un de ses membres habilité à la recevoir ». Classiquement, pour la jurisprudence, ce lieu est celui où existent et fonctionnent de manière effective et stable ses organes de direction et d'administration, c'est-à-dire l'établissement principal ; en l'occurrence, il s'agit du site Athos de la CEIDF au 26/28 rue Neuve Tolbiac (Paris 13^{ème}).¹

La CEIDF a décidé (janvier 2023) d'insérer systématiquement l'identifiant unique REP Papiers¹ à ses mentions légales (mention in fine du texte), quel que soit le support (contrat, courriers, communications commerciales...) et la clientèle destinataire du document (personnes physiques ou personnes morales).

Version FR :

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28, rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13 - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance - Siège social : 19, rue du Louvre – 75001 Paris - Capital : 2 375 000 000 € - 382 900 942 RCS Paris - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200 - Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042)

Représentée par [●], mandataire dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommée « la Banque », ou « la CEIDF », ou « le Client »

Version ENG:

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28, Rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 Paris Cedex 13 – Cooperative bank governed by Articles L 512-85 et seq. of the French Monetary and Financial Code - Limited liability company (Société anonyme) governed by a Management Board and a Steering and Supervisory Board – Head office: 19, Rue du Louvre – 75001 Paris - Capital: € 2,375,000,000 - 382 900 942 Trade and Companies Register of Paris - Insurance broker registered with ORIAS under No. 07 005 200, Unique identifier REP Papers n° FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042)

¹ Dans le cadre de la Loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020, dite loi AGEC) et du code de l'environnement (art. L. 541-10 et suivants), le producteur d'imprimés papier doit informer ses clients personnes physiques de son identifiant unique délivré par l'autorité administrative (art. L.541-10-3, C. env.).

Represented by [●], duly empowered

Hereinafter the “Bank”, or “the CEIDF”, or “the Client”